

# COMMUNE DE MOLLENS

## Election à la Syndicature du 26 avril 2026 (1<sup>er</sup> tour)

### Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

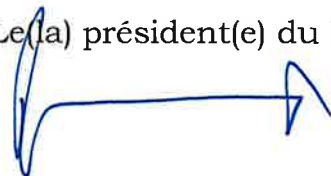
- que seule la liste Syndic, comprenant le nom d'une personne candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

### PROCLAME

**Monsieur Jean-Marc BERGUER**, né(e) le 21.03.1962, originaire de Clarmont, domicilié à Grand'Rue 1, 1146 Mollens, **élu tacitement Syndic** pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

Le(la) président(e) du bureau:



Le(la) secrétaire:



Mollens, le 7 avril 2026